



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Sentences arbitrales rendues aujourd'hui sur les salaires

« L'arbitre reconnaît les responsabilités particulières des policiers et policières de Montréal, mais sans aller au bout de sa logique »

Yves Francoeur

Montréal, le lundi 21 juin 2010 – La Fraternité des policiers et policières de Montréal est satisfaite que l'arbitre ait reconnu qu'être policier à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec. En effet, l'établissement d'une *prime de métropole* vient enchâsser ce principe et représente un pas dans la bonne direction. L'arbitre, Me Jean Barrette, à propos de l'augmentation salariale consentie pour la période 2007-2009, écrit : «(...)», elle permet aussi de reconnaître la particularité du groupe de policiers et d'amorcer une réduction des écarts de salaire avec les autres villes. » (p.133 de la sentence arbitrale portant sur les années 2007-2009).

Par contre, la Fraternité s'étonne que l'arbitre n'ait pas fixé les échelles salariales en respectant le principe qu'il a lui-même reconnu. « Nous avons fait la preuve que nous avons la job la plus difficile, et que nous méritions la meilleure paye, mais l'arbitre n'a retenu que le premier volet de cette réalité » a déclaré le président de la Fraternité, Yves Francoeur, qui estime que cette situation devra être corrigée : « Il s'agit d'une question de principe, de respect et de reconnaissance ». De plus, « les *aspirants-policiers* ne comprennent pas pourquoi ils viendraient à Montréal pour avoir plus de troubles, être moins bien payés et ne pas se faire offrir de job permanent en bout de ligne» ajoute-t-il.

En ce sens, notons que les sentences arbitrales rendues aujourd'hui creusent le retard salarial des policiers de Montréal. En effet, au 31 décembre 2006, les policiers de Montréal étaient payés 6,22% de moins que ceux qui occupent le premier rang. Suite aux sentences arbitrales d'aujourd'hui, l'écart s'accroît encore et les policiers et policières de Montréal ont un salaire de 7% inférieur à ceux qui occupent le premier rang, ce qui est incompatible avec le concept de *prime de métropole*.

« Malgré le fait que l'arbitre soit déjà désigné pour les années 2011 et 2012, nous demeurons disponibles pour négocier de bonne foi » conclut Yves Francoeur.

- 30 -

Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal
(514) 913-0708 / (514) 527-4161

